Quant aux dons, legs et fonds de concours hors BAS Fonds Commun de l'Education, ils enregistrent une baisse de 126,54 milliards par rapport à la loi de finances initiale pour se situer à 1 571,46 milliards dans le budget révisé de 2021.

Pour les autres recettes, l'augmentation de 48,39 milliards constatée provient de la vente des biens et services, des amendes, pénalités et confiscations et des recettes diverses.

Les Budgets d'Affectation Spéciale (BAS) connaissent également une augmentation de 30,04 milliards par rapport à la prévision initiale. Cette augmentation concerne le Registre Social Unifié (RSU) pour 41,59 milliards, atténuée par une baisse des ressources affectées au Fonds National de Développement Local (FNDL) pour 11,55 milliards.

Les prévisions de recettes des régies financières se présentent ainsi qu'il suit par rapport à la loi de finances initiale :

- Direction Générale des Impôts : 10 174,14 milliards, soit un accroissement de 4,7% ;
- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique : 1 804,41 milliards, soit un accroissement de 10,8% ;
- Direction Générale des Douanes : 12 392,14 milliards, soit un accroissement de 14,27%.

II. Dépenses

Les dépenses du projet de loi de finances 2021 révisé sont évaluées à 29 318,96 milliards contre une prévision initiale de 27 739,07 milliards, soit une augmentation de 1 579,89 milliards (5,70%).

L'augmentation des dépenses est imputable aux dépenses courantes pour 70,13%, aux dépenses d'investissement pour 27,97% et aux budgets d'affectation spéciale (BAS) pour 1,90%. Cette hausse est atténuée par la contraction des dépenses de biens et services pour 292,16 milliards et des charges financières de la dette à hauteur de 380,94 milliards.

Dans le budget révisé 2021, les dépenses d'investissement hors BAS sont évaluées à 8 755,06 Mds contre une prévision initiale de 8 313,16 Mds, soit une augmentation de 441,90 Mds (5,44%). Cette hausse porte uniquement sur les immobilisations non financières.